



Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 8 octobre 2022

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, BERNARD Myriam, BOUCHARD Olivier, DUAULT Karine, LABBE Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise, WACQUEZ Pierre-Arnaud.

ABSENTS EXCUSÉS : BADOUAL Joël (pouvoir à Pierrick FEUTELAIS), CASTELLO Catherine (pouvoir à Sandra LE FORT), GAUCHET Alain (pouvoir à RIALET Sébastien), LARGE Patrick (pouvoir à Sylvie HOURMAND)

Madame le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire

Monsieur Pierrick LABBÉ est nommé secrétaire de séance. La séance est publique.

ORDRE DU JOUR

Mme Le Maire propose de reporter les points 4, 7 et 8

- Pour le point 4, un mail des services de l'Etat reçu jeudi soir demande de revoir plusieurs points, il est donc nécessaire de rencontrer le cabinet avant de débattre en conseil.
 - Le point 7 : des devis ont été reçus pour la réfection du sol de la cantine. Une demande de subvention va pouvoir être déposée. En revanche, il est nécessaire de prendre le temps de comparer les différentes propositions et d'échanger avec le personnel concerné avant d'arrêter un choix.
 - Le point 8 modifiait le budget pour la réfection du sol, il sera traité en même temps que le précédent
1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 26 août 2022
 2. Réalisation de travaux de voirie et d'aménagement Route du Plessis : avenant pour un passage de politesse supplémentaire
 3. Attribution du marché de travaux pour la réalisation du schéma vélo
 4. Prix de vente du lotissement les Rosais 4
 5. Avenant au contrat pour la restauration scolaire
 6. Salle multifonctions : tarifs et conditions pour la mise à disposition du matériel vidéo et sono.
 7. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
 8. Questions diverses
 9. Informations diverses

Affaire présentée par le Maire

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2022 - D20220901

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 26 août 2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 26 août 2022.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire présentée par Vincent DUVIC, adjoint

2- REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENT ROUTE DU PLESSIS : AVENANT POUR UN PASSAGE DE POLITESSE SUPPLEMENTAIRE D20220902

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

M. DUVIC rappelle la délibération du 26/08/2022 retenant l'offre de la société Eurovia pour la réalisation des travaux de la route du Plessis.

Il informe le conseil que l'aménagement d'un troisième passage de politesse s'avère judicieux et présente l'avenant correspondant de la société Eurovia
Le devis d'Eurovia s'élève à 5 000 € HT, soit 6 800 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de valider le devis proposé pour un montant de 5 000 € HT et de modifier ainsi le marché :**

Marché initial : 79 000 € HT

Avenant n°1 : 5 000 € HT

Nouveau montant du marché : 84 000 € HT

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document liée à cette affaire**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention :

Affaire présentée par le Maire

3- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU SCHEMA VELO D20220903

Vu le code de la commande publique

Vu le projet d'aménagements du bourg et de création de liaisons cyclables

Une consultation a été lancée du 25/08/2022 au 16/09/2022

Mme le Maire présente au conseil le résultat de la mise en concurrence :

Trois entreprises : Pigeon Bretagne Sud, Colas et Eurovia ont remis une offre. Une première réunion a eu lieu avec le maître d'œuvre pour analyser les réponses le 28/09, une négociation a été menée ensuite avec les 2 entreprises les mieux-disantes.

La différence sur la note technique tient notamment sur les délais de réalisation du chantier, les déviations mises en place, la précision de l'échéancier, la réalisation d'une partie des travaux de la Mare de la Toux pendant les vacances scolaires.

Les travaux démarrent le mois prochain par le carrefour des marronniers.

La ligne GBA (glissière béton armé) correspond à une glissière plus haute et plus large qui serait imposée par le Conseil Départemental.

Madame le Maire estime un financement via des subventions à hauteur de 75 %.

Mme le Maire présente le résultat de analyses de cette consultation pour un lot unique.

	COLAS	Note Totale COLAS	EUROVIA	Note Totale EUROVIA
Base+ GBA	808 184.73€	94.60	833 206.83€	96.90
Base + Plateau	828 051.60€	94.60	860 253.83€	96.53
Base + GBA + Plateau	812 555.25€	94.60	837 509.33€	96.91

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir l'offre de la société Eurovia pour un montant de 860 253,83 € HT (base + plateau). Ce montant sera abaissé à 837 509,33 € HT si la modification de la GBA (glissière béton armé) est acceptée par le Conseil Départemental**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché public et tout document lié à cette affaire.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire présentée par Vincent DUVIC, adjoint

4- PRIX DE VENTE DU LOTISSEMENT DES ROSAIS 4

D20220904

Vu la délibération du 26 mars 2021,

Vu le projet d'implantation du lotissement des Rosais 4, comprenant 15 lots, d'une surface commercialisable de 7028 m², comme ci-dessous :



Considérant que les prix pratiqués sur les communes voisines, entre 46 et 120 €/m²,
Considérant que les lots des Rosais 3, à 56 € / m² ont été vendus rapidement, que la demande reste forte,

Considérant les simulations de prix de vente suivantes comprenant le cout de viabilisation et le coût des syndicats réseaux :

Coût de revient pour le lotissement des Rosais 4 :

- Si prix de vente à 50 € / m² le cout de revient du lotissement est de – 144 629,61 €
- Si prix de vente à 55 € / m² le cout de revient du lotissement est de – 115 346,28 €
- Si prix de vente à 62 € / m² le cout de revient du lotissement est de – 74 349,61 €

M. DUVIC propose d'arrêter le prix de vente à 62 € / m².

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de fixer le prix de vente, au m², des lots des Rosais 4 à 62 € nets vendeur.**
- **de donner tous pouvoir à Mme le Maire ou son représentant pour signer les actes de vente et tous documents relatifs à la vente de ces lots ainsi que leurs modificatifs éventuels.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (THEBAUD Marie-Louise)

Affaire présentée par Mme BIENVENU, adjointe

5- CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT

D20220905

Mme BIENVENU rappelle que Restoria est titulaire du marché de fourniture de repas en liaison froide.

A plusieurs reprises, l'entreprise nous a alertés sur l'inflation à laquelle la restauration collective faisait face. Ci-dessous un extrait de leur dernier courrier :

La crise sanitaire liée à la Covid-19, les conditions météorologiques et la situation géopolitique actuelle ont des conséquences exceptionnelles, entraînant notamment depuis plusieurs mois une hausse exponentielle des prix de matières premières et en particulier des denrées alimentaires, mais également une explosion des coûts énergétiques et une forte évolution des grilles de rémunération.

Ces hausses nous sont d'ores et déjà appliquées par nos fournisseurs, comme vous pourrez le constater au regard des pièces annexées au présent courrier, qui montrent une hausse de :

- +5% à +30% en quelques mois pour les matières premières,
- +141 % entre décembre 2021 et janvier 2022 pour la fourniture d'électricité,
- +60 % entre le 1^{er} janvier 2021 et le 11 avril 2022 pour le gazole,
- +5,2 % entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} mai 2022 pour le SMIC.

Le marché actuel est conclu à prix révisibles, mais les indices de la clause de révision de prix sont inadaptés à la réalité économique des marchés de restauration collective.

La société Restoria nous demande aujourd'hui la signature d'un avenant avec une hausse de 8 %.

Face à cette situation, dès la rentrée scolaire, la commune a choisi de modifier ses commandes pour passer de 5 à 4 éléments. Il a été demandé au personnel, déjà sensible au gaspillage, d'être particulièrement vigilant lors des achats. Mme BIENVENU propose de ne pas répercuter, pour l'instant, ce surcoût aux familles.

Vu le plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars par le Premier Ministre,

Vu la circulaire n03668/SG du 27 mars 2022 émanant du Premier Ministre, Vu le caractère d'urgence de la situation,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'appliquer une évolution de 8 % sur le marché signé avec la société Restoria**
- **de ne pas répercuter, pour l'instant, cette hausse aux familles**
- **et d'autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire présentée par Mme LE FORT, adjointe

6- SALLE MULTIFONCTION : TARIFS ET CONDITIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DU MATERIEL VIDEO ET SONO D20220906

Madame LE FORT rappelle au conseil l'acquisition d'un matériel de grande qualité à la salle multifonctions : sonorisation, écran et vidéoprojecteur (Coût 12 099 € TTC)
Il convient de modifier les tarifs de location pour y intégrer ces équipements.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider ainsi les tarifs et conditions suivantes, par location :

- Sonorisation : 50 €
- Vidéoprojecteur et écran : 80 €
- Ensemble vidéo et sono : 100 €
- Caution : 1 000 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

7- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

A. Liste des devis signés

Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

Présentation au Conseil Municipal en date du 14/10/2022

Date	N° Décision	Fournisseur	Intitulé	Montant
26/08/2022	220902	Super U	Senseo	39,99 €
30/08/2022	220903	Marché aux affaires	Divers matériel école	355,14 €
31/08/2022	220906	Décathlon	Matériel sport école	688,15 €
31/08/2022	220904	Picard électricité	travaux VMC école	424,27 €
31/08/2022	220905	Picard électricité	travaux vestiaires foot	847,03 €
07/09/2022	220908	Halles de Brocéliande	cocktail réunion entreprises	132,20 €
07/09/2022	220907	L'amour est dans le pain	canapés cocktail réunions entreprises	162,00 €
08/09/2022	220909	La grange aux livres		420,42 €
08/09/2022	220910	Picard électricité	Triphasé vestiaires football	909,18 €
14/09/2022	220911	Bruneau	2 Destructeurs de documents	252,00 €
14/09/2022	220912	Halles de Brocéliande	petit déjeuner bienvenue dans mon bourg	33,86 €
14/09/2022	220913	L'amour est dans le pain	chouquettes	10,00 €
15/09/2022	220914	SADEL	fournitures ateliers périscolaires	150,15 €
16/09/2022	220915	Kabelis	Epandeur	1 412,00 €
21/09/2022	220916	ATOME théâtre	Prestation journées du patrimoine	600,00 €
27/09/2022	220917	Aïta	Contrat de cession spectacle Noel	1 100,00 €
28/09/2022	220920	La ferme de Meul'N	laitages	168,60 €
28/09/2022	220921	Les Halles de Brocéliande	Goûter arbre de Noël	144,90 €
28/09/2022	220918	Métal Performance	Portail cimetière	3 318,72 €
28/09/2022	220919	SPPM	Serrure école	390,00 €
29/09/2022	220922	Asso Maires Ruraux	Adhésion	100,00 €
04/10/2022	220923	SEDI	Tables salle multifonction	3 700,42 €
05/10/2022	220925	Boschet frères	Téléphone	20,00 €
05/10/2022	220931	Fanny LEGRAND	Location œuvres médiathèque	300,00 €
05/10/2022	220932	Halles de Brocéliande	Pot nouveaux arrivants	126,94 €
05/10/2022	220930	Imprimerie Pierre	Affiches médiathèque	72,00 €
05/10/2022	220927	Joué Club	Jeux école	90,96 €
05/10/2022	220929	L'amour est dans le pain	cocktail nouveaux arrivants	320,00 €
05/10/2022	220924	Le goût sauvage	Atelier cuisine médiathèque	276,00 €
05/10/2022	220928	Linévia	Transport piscine école	106,00 €
05/10/2022	220926	Micro C	Licence informatique complexe	264,00 €

B. Nouveau : les dossiers de subventions déposés

Montant en € HT					
Date	N° Décision	Financier	Intitulé	Opération	Subvention demandé
22/08/2022	A20220902	Conseil Départemental	Acquisition d'un tracteur	50 500	10 100
26/08/2022	A20220901	Etat - amendes de police	Réalisation d'un schéma vélo	1 071 889	100 000
30/08/2022	A20220901	Conseil Départemental	Réalisation d'un schéma vélo	1 071 889	130 584

8- INFORMATIONS DIVERSES :

- M. DUVIC, 1^{er} adjoint, a été désigné, par arrêté du maire correspondant incendie et secours
- Formation élus (budget) le 22 octobre
- Repas du CCAS : samedi 12 novembre midi
- Prochain conseil municipal : le mercredi 16 novembre 2022 à 19 h
- Formation PSC 1 (premiers secours) le 19 novembre
- Distribution du bulletin municipal le 26 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LABBÉ



Mise en ligne le

19 NOV. 2022